

2. NOTE DE PRÉSENTATION NON TECHNIQUE

PROJET ÉOLIEN DE BEAUCAMPS-LE-JEUNE
COMMUNE DE BEAUCAMPS-LE-JEUNE (80)

MAI 2022



Identité du Maître d'Ouvrage :

FE BEAUCAMPS-LE-JEUNE
SARL – Société de Valeco / EnBW
SIREN : 879 692 440
SIRET : 879 692 440 00016
188 rue Maurice Béjart
34184 MONTPELLIER



FE BEAUCAMPS-LE-JEUNE
188 RUE MAURICE BEJART – CS 57392 – 34184 MONTPELLIER CEDEX 4 – FRANCE
TEL. 04 67 40 74 00 – FAX 04 67 40 74 05 - www.groupevaleco.com
SARL AU CAPITAL DE 500€- SIRET N° 879 692 440 00016 - RCS MONTPELLIER

Table des matières

1	Introduction	4
2	Présentation du demandeur	4
2.1	Société FE BEAUCAMPS-LE-JEUNE.....	4
2.2	VALECO, une entreprise EnBW	5
2.2.1	Valeco, pionnier des énergies renouvelables en France.....	5
2.2.2	Un acteur présent sur toute la chaîne de valeur, du début à la fin des projets.....	5
2.2.3	Une entreprise du groupe EnBW.....	5
3	Localisation du projet.....	8
4	Caractéristiques générales du projet	9
5	Historique et concertation du projet	12
6	Pertinence du projet.....	13
6.1	Selon des critères environnementaux.....	13
6.2	Selon des critères techniques.....	13
6.3	Selon des critères réglementaires.....	13
6.4	Selon des critères socio-économiques	14
6.5	Dimensionnement du projet.....	14
7	Les variantes étudiées.....	15
7.1	Scénario de référence.....	15
7.2	Scénario variante A	15
7.3	Scénario variante B	16
7.4	Scénario variante C	16
7.5	Scénario retenu : variante C.....	17
8	Intégration du projet dans son environnement	20

Table des illustrations

Illustration 1 : La chaîne de valeur de Valeco.....	5
Illustration 2 : Détention du capital de VALECO et du groupe EnBW	5
Illustration 3 : organigramme du groupe VALECO.....	6
Illustration 4 : Localisation de la zone d'étude.....	8
Illustration 5 : Gabarit des éoliennes	9
Illustration 6 : Situation du projet à l'échelle intermédiaire.....	10
Illustration 7 : Plan des installations et aménagements en phase d'exploitation	11
Illustration 8 : Variante A.....	15
Illustration 9 : Variante B.....	16
Illustration 10 : Variante C	16
Illustration 11 : Plan réglementaire de l'implantation retenue – partie 1/2 (disponible au format A0 en pièce 7.2)	18
Illustration 12 : Plan réglementaire de l'implantation retenue -Partie 2/2 (disponible au format A0 en pièce 7.2)	19
Illustration 13 : Position des points de photomontage.....	20
Illustration 14 : Photomontage n°24 (extrait de l'étude paysagère disponible en pièce 4.3.2).....	21
Illustration 15 : Photomontage n°36 (extrait de l'étude paysagère disponible en pièce 4.3.2).....	22
Illustration 16 : Photomontage n°37 (extrait de l'étude paysagère disponible en pièce 4.3.2).....	23

Table des tableaux

Tableau 1 : Identité du demandeur	4
Tableau 2 : Coordonnées des éoliennes et des postes de livraison	8
Tableau 3 : Caractéristiques du projet	9
Tableau 4 : Principales dates du développement du projet.....	12

1 INTRODUCTION

En application de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi Grenelle II, les éoliennes sont désormais soumises au régime des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Afin de contribuer aux objectifs nationaux de lutte contre le réchauffement climatique, Valeco souhaite poursuivre son développement en matière d'énergie renouvelable par le développement du parc éolien de Beaucamps-le-Jeune sur la commune de Beaucamps-le-Jeune.

La présente demande est faite par la société FE BEAUCAMPS-LE-JEUNE. C'est une société spécialement créée et détenue à 100% par Valeco pour être le maître d'ouvrage et exploitant du parc éolien éponyme.

Depuis la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, les éoliennes relèvent du régime d'autorisation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Compte tenu de la nature des activités exercées, un dossier de demande d'autorisation environnementale est nécessaire en vue d'exploiter le parc éolien, conformément au décret n°2011-984 du 23 août et l'arrêté d'application du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des ICPE.

2 PRESENTATION DU DEMANDEUR

2.1 Société FE BEAUCAMPS-LE-JEUNE

Dénomination	FE BEAUCAMPS-LE-JEUNE
N° SIREN	879 692 440
Registre de commerce	RCS Montpellier
Forme juridique	SARL au capital de 500 €
Actionnariat	Filiale à 100% de Valeco
Gérant	Sébastien APPY
Adresse	188 Rue Maurice Béjart 34080 Montpellier
Téléphone	04 67 40 74 00
Télécopie	04 67 40 74 05
Site internet	www.groupeValeco.com

Tableau 1 : Identité du demandeur

FE BEAUCAMPS-LE-JEUNE est une société spécialement créée et détenue à 100% par Valeco pour être le maître d'ouvrage et exploitant du parc éolien de Beaucamps-le-Jeune.

Pour plus de renseignement, le lecteur pourra se référer à :

Claire BENASSI
 Courriel : clairebenassi@groupevaleco.com
 Téléphone : 03.22.92.26.56

2.2 VALECO, une entreprise EnBW

2.2.1 Valeco, pionnier des énergies renouvelables en France.

Filiale d'EnBW, l'un des plus grands fournisseurs d'énergie en Allemagne et en Europe, Valeco fait partie du Top 10 des exploitants de projets EnR sur le marché français.

Basée à Montpellier depuis plus de 30 ans, la société emploie 230 personnes, réparties sur 7 agences en France et 1 au Canada dans les secteurs de l'énergie éolienne, photovoltaïque et biomasse.

Elle est présente sur toute la chaîne de valeur en France et à l'international : de l'identification de sites propices, à la vente d'électricité renouvelable.

Valeco a rejoint le groupe EnBW en juin 2019. Ce groupe est leader dans la production, distribution et fourniture d'énergie avec plus de 5 millions de clients et 20 milliards d'euros de Chiffre d'Affaires.

Valeco possède une capacité électrique en exploitation de plus de 500 MW répartis sur des parcs éoliens, des centrales solaires en toiture et au sol et de la biomasse.

2.2.2 Un acteur présent sur toute la chaîne de valeur, du début à la fin des projets

Valeco intervient sur toute la chaîne de valeur, depuis le développement de projet jusqu'au démantèlement des installations en passant par l'exploitation et la maintenance.



Illustration 1 : La chaîne de valeur de Valeco

Chaque projet est mené :

- dans une relation de concertation étroite et de dialogue avec les élus et les citoyens,
- dans une perspective de développement économique local,
- dans un profond respect du territoire d'implantation : qualité de vie des riverains, histoire et culture, paysages et milieux naturels.

2.2.3 Une entreprise du groupe EnBW

EnBW est un groupe à actionariat presque entièrement public. Cet ADN public nous pousse à travailler en étroite collaboration avec les collectivités territoriales d'implantation de nos parcs éoliens et photovoltaïques.

Le capital de VALECO et du groupe EnBW est réparti de la façon suivante :

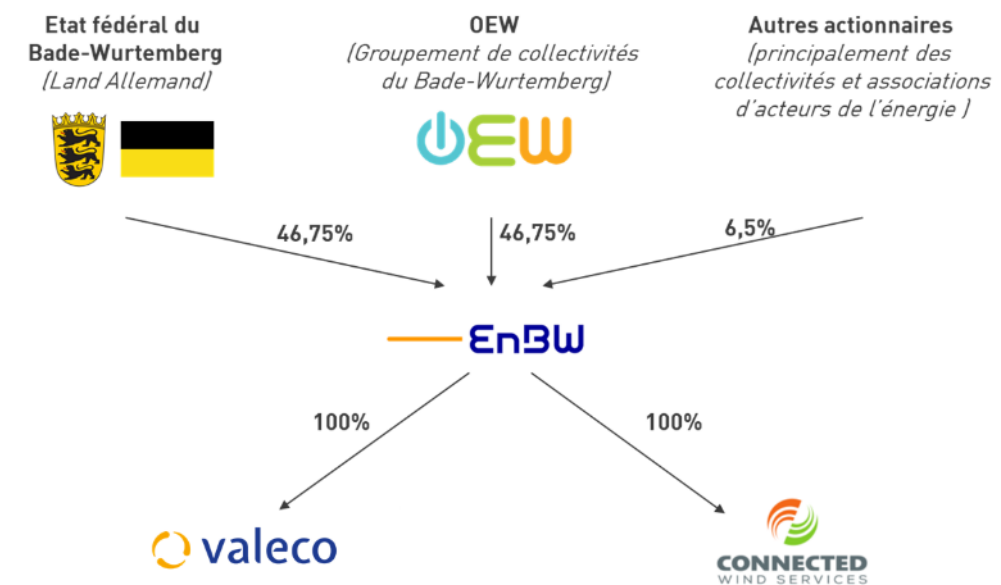


Illustration 2 : Détention du capital de VALECO et du groupe EnBW

EnBW en quelques chiffres :

- 3ème fournisseur d'énergie en Allemagne
- 13 GW de capacité de production
- 21.000 collaborateurs
- 5,5 Millions de clients
- 18.7 Milliards d'euros de Chiffres d'Affaires (2019)

En Europe, le groupe possède :

- 60 centrales solaires en exploitation ou en construction
- 500 éoliennes terrestres en exploitation
- 4 parcs offshore (188 éoliennes) en exploitation

Au 31/12/20, en France, Valeco c'est :




- 28 parcs éolien en exploitation
- 26 centrales solaires en exploitation (sol + ombrières + toiture)
- 1 site d'essai éolien offshore flottant

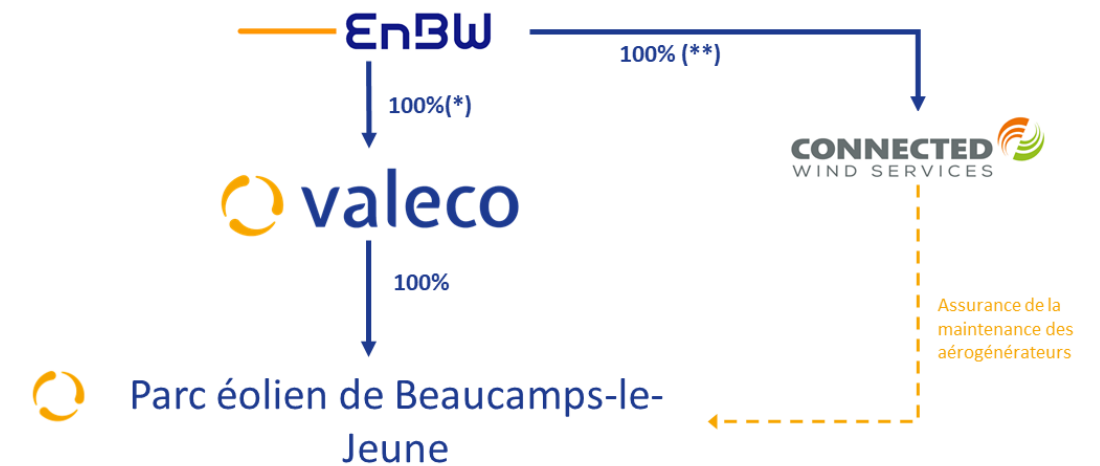
Les cartes ci-dessous montrent les centrales de production d'énergie renouvelable de VALECO en France et nos différents projets :



-  Agences Valeco
-  Parcs éoliens terrestres opérationnels à la fin 2019
-  Parcs PV au sol opérationnels à la fin 2019
-  Parcs PV en toiture de plus de 1MW opérationnels à la fin 2019
-  Projets sécurisés pour 2020-2021
-  Projets en développement (MSI 2022-2025)



-  Agences Valeco
-  Parcs éoliens terrestres opérationnels à la fin 2019
-  Parcs éoliens terrestres du développement à la construction



(*) Au travers de sa holding EnBW France GmbH
 (**) Au travers de sa holding EnBW Wind Onshore Instandhaltungs GmbH

Illustration 3 : organigramme du groupe VALECO

Parc éoliens, quelques références



Parc éolien de TUCHAN
 Département : Aude (11)
 Puissance électrique : 11,7MW
 18 éoliennes
 Mise en service : 2001 – 2002 – 2009

Pôle éolien des MONTS DE LACAUNE
 Département : Tarn (81), Aveyron (12)
 Puissance électrique : 74 MW
 31 éoliennes, 6 parcs
 Mise en service : 2006 – 2008 – 2011



Parc de SAINT JEAN LACHALM
 Département : Haute-Loire (43)
 Puissance électrique : 18MW
 9 éoliennes
 Mise en service : 2008

Parc de CHAMPS PERDUS
 Département : Somme (80)
 Puissance électrique : 12 MW
 4 éoliennes
 Mise en service : 2014



Parc éolien de FENOUILLEDES :
 Département : Pyrénées Orientales (66)
 Puissance électrique : 23,5MW
 10 éoliennes
 Mise en service : novembre 2018

Centrales photovoltaïques, quelques références :



Centrale Solaire de LUNEL
 Département : Hérault (34)
 Puissance électrique : 500kWc
 Mise en service : Septembre 2008

Centrale Solaire du SYCALA
 Département : Lot (46)
 Puissance électrique : 8 000kWc
 Mise en service : Juin 2011



Centrale Solaire de CONDOM
 Département : Gers (32)
 Puissance électrique : 10 000 kWc
 Mise en service : Mars 2013

Centrale Solaire du SEQUESTRE
 Département du Tarn (81)
 Puissance électrique : 4 500 kWc
 Mise en service : Octobre 2013



Centrale Solaire de Decazeville
 Département de l'Aveyron (12)
 Puissance électrique : 11 400 kWc
 Mise en service : 2017

3 LOCALISATION DU PROJET

Le parc éolien de Beaucamps-le-Jeune s'implante en région Hauts-de-France, au sud-ouest du département de la Somme (80), au sein de la communauté de communes Somme Sud-Ouest.

Le site est parallèle à l'autoroute A29 localisée à environ 2km au sud-est et est longé au nord-est par la route départementale D1015.

Il s'agit d'un parc éolien constitué de 4 aérogénérateurs et de 2 postes de livraison répartis sur la commune de Beaucamps-le-Jeune, dans un secteur composé essentiellement de parcelles agricoles et de boisements. Lesdites parcelles sont situées aux lieux dits suivants : la Remise, Terres des Pauvres et le Blanc Pain.

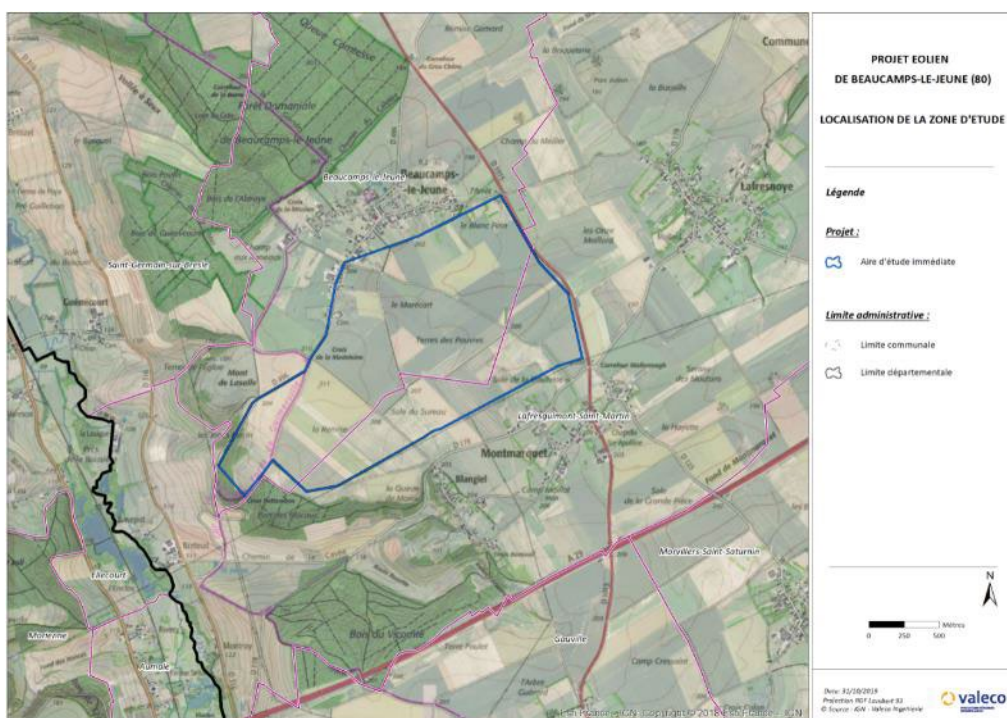


Illustration 4 : Localisation de la zone d'étude

Les coordonnées des éoliennes et des postes de livraison sont fournies dans le tableau suivant en systèmes de coordonnées Lambert 93, WGS 84 et Lambert II étendu :

	Lambert 93		WGS 84		Lambert II étendu		Altitude sol NGF (m)	Altitude sommitale maximale NGF (m)	Nom commune
	E_L93	N_L93	Latitude	Longitude	X_L2E	Y_L2E			
E1	611020,3654	6967836,126	49°48'11.2864" N	1°45'53.3196" E	558792,37	2534208,18	209,2	364,2	Beaucamps-le-Jeune
E2	611589,2765	6968164,8557	49°48'22.2044" N	1°46'21.4903" E	559358,83	2534541,83	209,6	364,6	Beaucamps-le-Jeune
E3	612173,059	6968478,852	49°48'32.6513" N	1°46'50.4192" E	559940,28	2534860,87	204,4	359,4	Beaucamps-le-Jeune
E4	612552,0301	6968929,928	49°48'47.4275" N	1°47'9.0107" E	560315,68	2535315,35	196,5	351,5	Beaucamps-le-Jeune
PDL1	611741,5856	6968186,525	49°48'22.9817" N	1°46'29.0845" E	559511,03	2534564,79	207,7	/	Beaucamps-le-Jeune
PDL2	612432,0154	6968583,566	49°48'36.1667" N	1°47'3.2791" E	560198,5	2534967,81	201	/	Beaucamps-le-Jeune

Tableau 2 : Coordonnées des éoliennes et des postes de livraison

4 CARACTERISTIQUES GENERALES DU PROJET

Le parc éolien de Beaucamps-le-Jeune regroupe 4 éoliennes de 4,2 MW de puissance unitaire maximale pour une puissance totale installée maximale de 16,8 MW, ce qui en fait une centrale de puissance significative.

EnBW (actionnaire à 100% de la société Valeco), société à capitaux publics, doit se soumettre à la directive européenne 2014/25/UE visant à garantir le respect des principes de mise en concurrence, d'égalité de traitement des fournisseurs, et de transparence pour tout achat de matériels et services destinés à ses sociétés de projet de construction, dès lors que ces achats sont liés à leur activité de production d'électricité.

Cette directive s'applique aux marchés de travaux d'une valeur supérieure à 5 000 000 € et aux marchés de fournitures et de services d'une valeur supérieure à 400 000 € de la SARL FE BEAUCAMPS-LE-JEUNE, tels que la fourniture et l'installation d'éolienne. Afin de garantir le principe de mise en concurrence des fabricants d'éoliennes, aucun nom de fabricant ne sera présenté dans ce dossier, et les dimensions des machines sont données ici en gabarit.

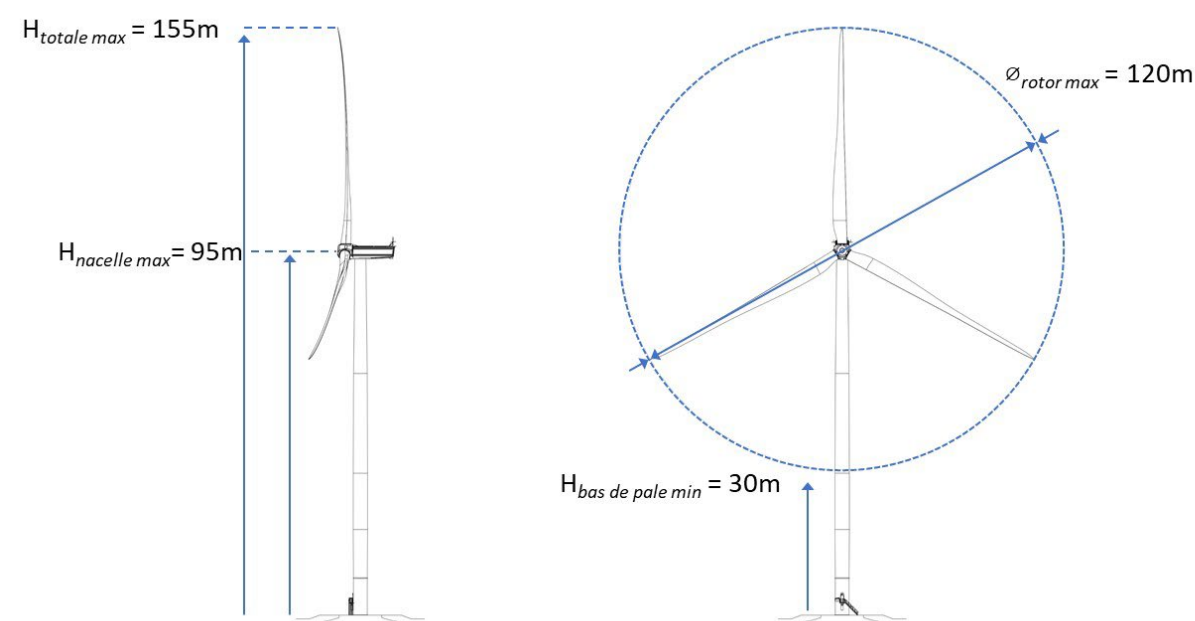


Illustration 5 : Gabarit des éoliennes

La production attendue des 4 éoliennes représentera près de 26 300 MWh/an, l'équivalent de la consommation mixte d'environ 12 600 personnes, soit les 55 % d'une ville comme Abbeville¹.

Localisation	Région	Hauts-de-France
	Département	Somme (80)
	Commune	Beaucamps-le-Jeune
Eoliennes	Puissance unitaire maximale	4,2 MW
	Nombre	4
	Puissance totale maximale	16,8 MW
	Diamètre maximal du rotor	120 m
	Hauteur maximale du mât	95 m
	Hauteur maximale en bout de pale	155 m
Autres aménagements	Postes électriques	2 postes de livraison (PDL)
	Raccordement inter-éolien	Câbles enterrés 20kV (1430 ml)
	Fondations	Environ 20m de diamètre 3-4m de profondeur
	Surface plateforme permanente + fondation	Environ 1500m ² /éolienne
	Pistes créées / renforcées	Environ 458ml/ 1370ml
Production	Production annuelle attendue ²	26 300 MWh
	Equivalent nombre de foyers alimentés ³	5 700
	Equivalent nombre de personnes alimentées ⁴	12 600
	Emissions de CO ₂ évitées ⁵	13 150 tonnes/an
	Durée d'exploitation prévisionnelle	30 ans
	Investissement prévisionnel	Environ 14,7 M€

Tableau 3 : Caractéristiques du projet

¹ Population municipale d'Abbeville en 2017 : 22 946 habitants
(Source <https://www.insee.fr/fr/statistiques/zones/1405599?debut=0&q=comparateur-de-territoire>)

² Hypothèse éoliennes de 2,6MW

³ Consommation moyenne d'un site résidentiel estimée par RTE et la CRE à 4585kWh/an en 2018
(<https://www.cre.fr/Documents/Publications/Observatoire-des-marches/Observatoire-des-marches-de-detail-du-3e-trimestre-2018> ; <https://bilan-electrique-2018.rte-france.com/repartition-sectorielle-de-la-consommation-2/#1>)

⁴ Considérant 2,22 personnes par foyer (source INSEE 2016)

⁵ MEDAD – ADEME. Note d'information du 15/02/08 – « L'éolien contribue à la diminution des émissions de CO₂ »

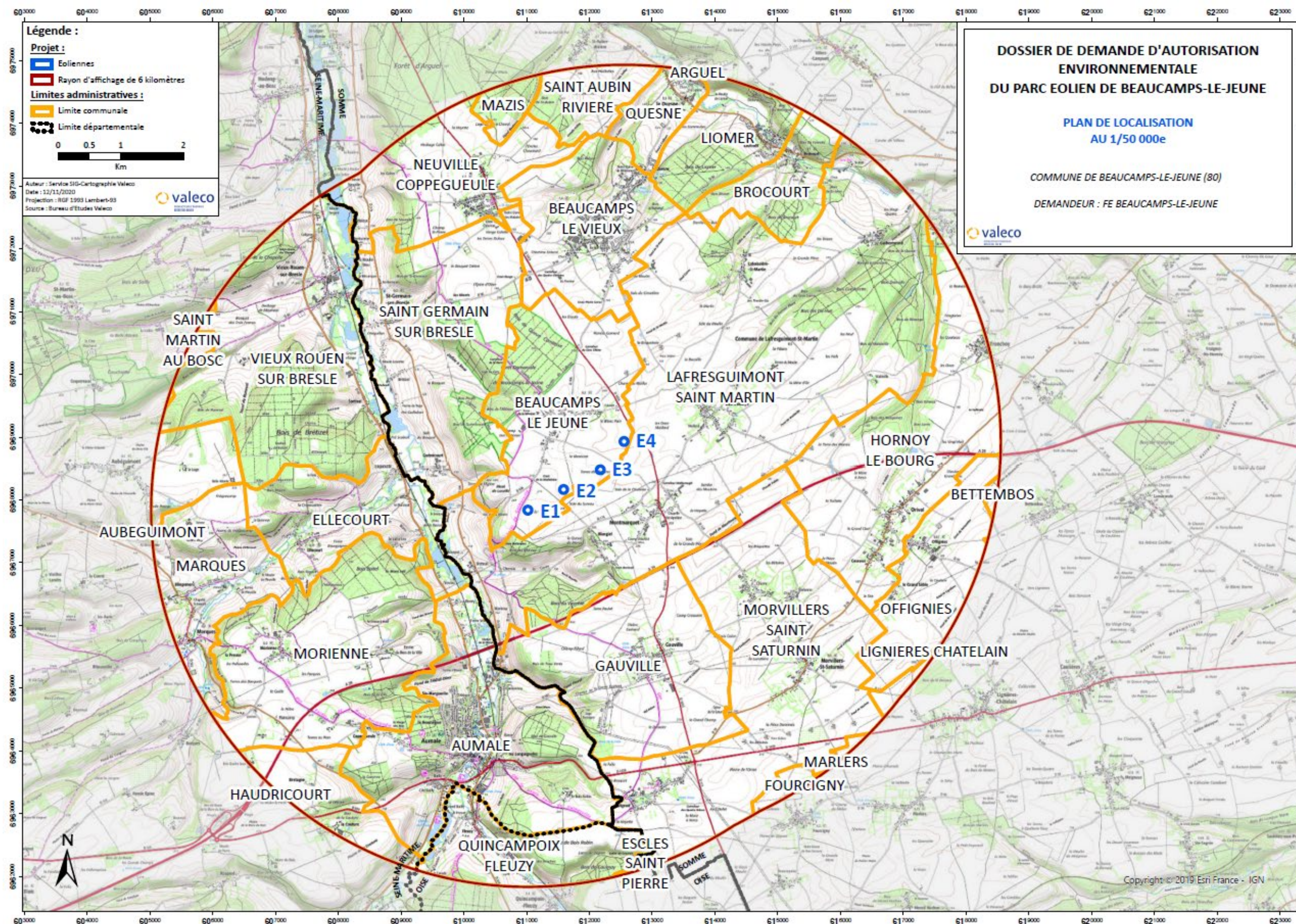


Illustration 6 : Situation du projet à l'échelle intermédiaire

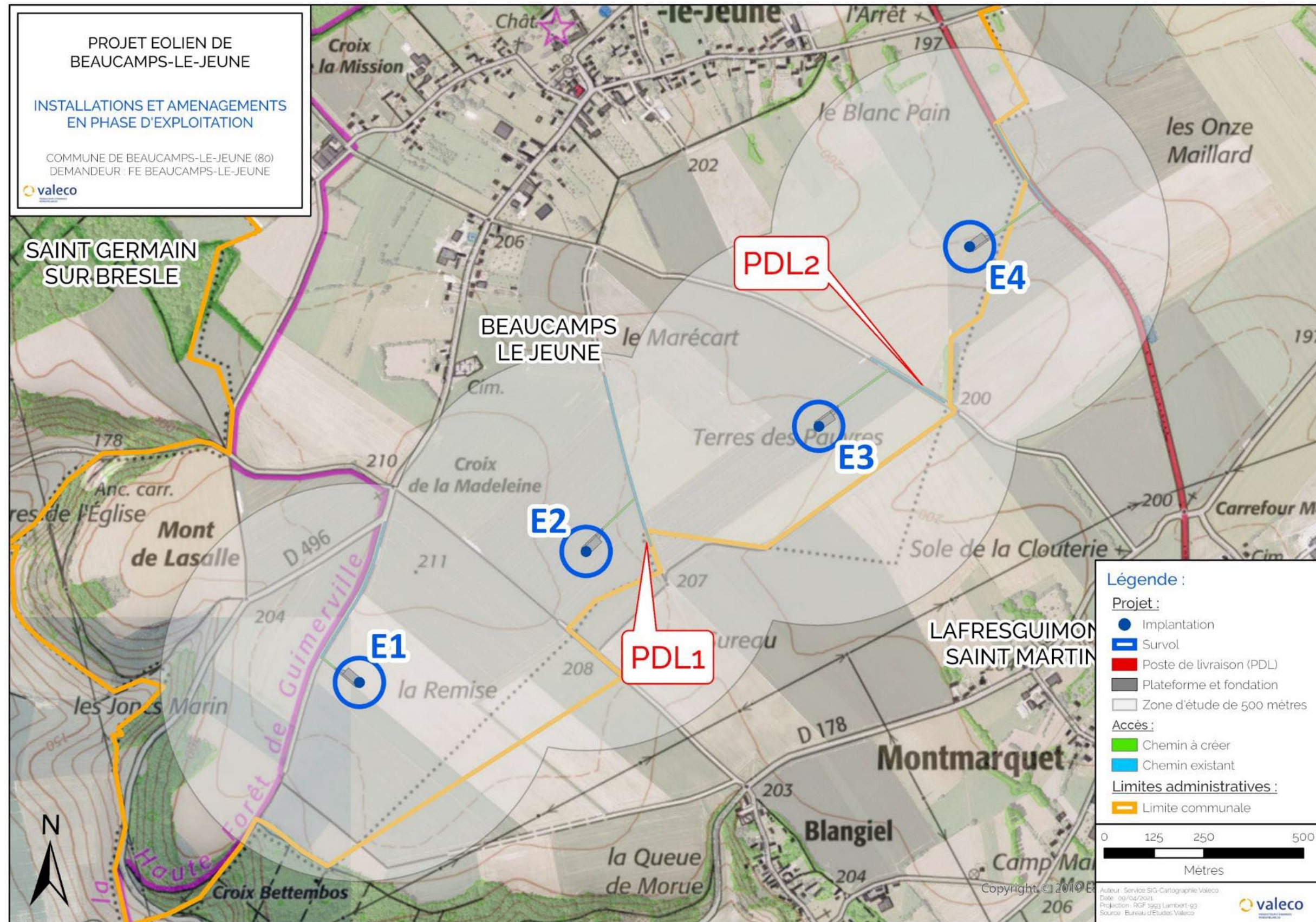


Illustration 7 : Plan des installations et aménagements en phase d'exploitation

5 HISTORIQUE ET CONCERTATION DU PROJET

Les premiers contacts et rencontres entre les élus de la commune de Beaucamps-le-Jeune et la société Valeco ont été initiés au premier semestre de 2018, en vue d'étudier les potentialités de développement de l'éolien sur la commune.

L'année 2018 a aussi été consacrés aux contacts avec les propriétaires fonciers et exploitants agricoles concernés par les parcelles identifiées comme potentiellement intéressantes vis-à-vis de l'installation d'éoliennes.

La zone d'étude a été retenue car elle présente des caractéristiques favorables : éloignement aux habitations (500m minimum), servitude réglementaire compatible (militaire, aviation civile, périmètre de protection autour d'un captage d'eau ou d'un monument historique), solution de raccordement au réseau électrique...

Ainsi, en septembre 2018, le conseil municipal de la commune de Beaucamps-le-Jeune a validé son intégration au projet dans le but de développer le parc éolien sur cette commune.

Les expertises environnementales ont démarré en mars 2019 par l'étude des milieux naturels, suivie de l'étude paysagère en octobre puis d'une campagne acoustique lancée en avril 2020.

Après une année complète d'études approfondies sur le site, les premières indications sur le gabarit du projet ont ainsi pu être déterminées et une implantation a pu être proposée mi-2020.

DATE		ETAPE
2018	Juin	Fin de la prospection foncière
	Septembre	Délibération du conseil municipal de Beaucamps-Le-Jeune autorisant Valeco à mener des études en vue de la construction d'un parc éolien
2019	Mars	Lancement de l'étude des milieux naturels par le bureau d'étude Biotope
	Octobre	Lancement de l'étude paysagère par l'Agence Couasnon
	Novembre	Distribution de la lettre d'information n°1 aux riverains
2020	Avril/Mai	Finalisation des états initiaux de l'étude d'impact par les différents experts : milieu humain, milieu physique, milieux naturels, paysage et patrimoine
	Mai	Lancement de l'étude acoustique par le bureau d'Etude Venathec Distribution de la lettre d'information n°2 aux riverains
	Juillet	Présentation de l'implantation du projet à la commune de Beaucamps-le-Jeune
	Novembre	Distribution de la lettre d'information n°3 aux riverains
2021	Janvier	Concertation préalable du public Campagne de porte-à-porte et permanence d'information en mairie de Beaucamps-le-Jeune
	Mars	Envoi du Résumé Non Technique (RNT) de l'étude d'impact à la commune d'implantation et aux communes limitrophes
	Avril	Dépôt d'une demande d'autorisation environnementale en préfecture
2022	Mai	Dépôt des compléments et du mémoire en réponse à l'avis de la MRAE

Tableau 4 : Principales dates du développement du projet

6 PERTINENCE DU PROJET

Après une phase de prospection menée par la société Valeco à l'échelle du département de la Somme, le territoire est apparu comme propice au développement d'un projet de parc éolien.

Ainsi, en accord avec le conseil municipal de Beaucamps-le-Jeune, la société Valeco s'est lancée dans le développement d'un nouveau projet de parc éolien. Le périmètre retenu pour l'étude des variantes d'implantation, appelé "Zone d'Implantation Potentielle" (ZIP), a principalement été défini sur la base des critères suivants :

6.1 Selon des critères environnementaux

➤ Espaces protégés :

Les données environnementales disponibles auprès de la DREAL permettent de prédéterminer la qualité environnementale d'un secteur géographique donné, que ce soit du point de vue naturaliste ou paysager.

La notion de protection induit des contraintes réglementaires fortes pour tout aménagement nouveau, dans un but de préservation maximum d'un patrimoine environnemental.

➤ Milieux naturels :

Les principales incidences d'un parc éolien sur la biodiversité concernent les habitats naturels lors des phases de chantiers et la faune volante (oiseaux et chauves-souris) en phase d'exploitation. La principale mesure préventive relative à cette composante consiste donc en la sélection d'un site évitant les milieux naturels les plus sensibles (réserves naturelles, sites Natura 2000, etc.) et s'éloignant autant que possible des zones à enjeux ornithologiques et chiroptérologiques (couloirs migratoires, lisières de boisements, etc.).

Dans la version définitive mais non approuvée du SRCE, la Zone d'Implantation Potentielle comprend à son extrémité ouest une petite partie d'un réservoir de biodiversité de type boisé. Elle est également traversée du nord au sud par un corridor prairial ou bocager.

La ZIP se situe sur un territoire ouvert (champs agricoles) avec quelques haies et bocages également présents. Un site Natura 2000, « Vallée de la Bresle » se trouve à moins de 10km de la zone d'implantation potentielle mais aucun site ne recoupe l'aire d'étude rapprochée.

Le projet éolien n'intersecte aucune zone écologique de protection.

➤ Contexte paysager, patrimonial et touristique :

Le projet et l'implantation respecte :

- les zones identifiées dans le schéma régional éolien comme sensibles à l'éolien ;
- la recherche d'une mise en cohérence avec les projets éoliens existants ;
- la maîtrise de la densification ;
- les lignes de forces : la route départementale D1015 et le sentier pédestre traversant la ZIP et l'autoroute A29 dans l'aire immédiate.

6.2 Selon des critères techniques

➤ Gisement éolien

Le département de la Somme fait partie des départements relativement ventés du territoire français.

La vitesse moyenne de vent sur le site est estimée à environ 6,46 m/s à 90m de hauteur.

➤ Accessibilité

La topographie du site est caractérisée par un relief très peu marqué, très aisément accessible par la route départementale D1015 et par les différents chemins communaux de la commune de Beaucamps-le-Jeune.

6.3 Selon des critères règlementaires

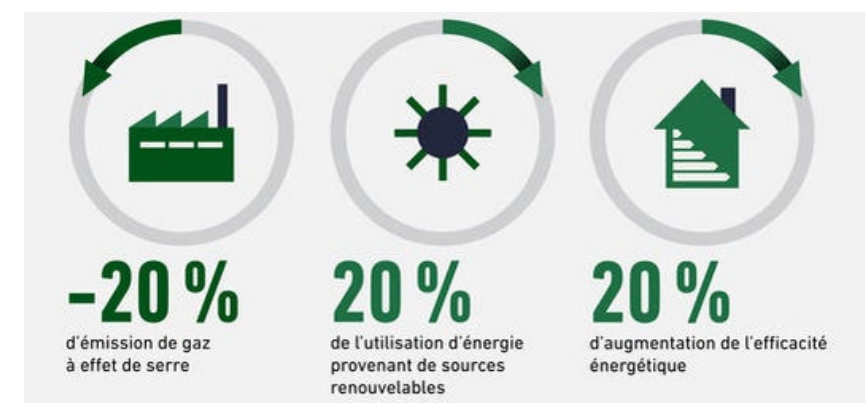
➤ Une contribution à l'atteinte des objectifs énergétiques à toutes les échelles

En 2008, le « Paquet Climat-Energie » de l'Union Européenne fixait l'objectif du « 3 x 20 » pour la politique énergétique de chaque Etat européen : faire passer la part des énergies renouvelables à 20% dans le mix énergétique européen, réduire les émissions de CO2 des pays de l'UE de 20% et accroître l'efficacité énergétique de 20% d'ici à 2020.

En 2015, la Loi sur la Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) a fixé un objectif de 32% d'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie en 2030, avec un taux d'électricité renouvelable de 40%.

La programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) prévoit également que l'énergie éolienne devienne une des principales sources d'électricité renouvelable en France.

Le projet éolien de Beaucamps-le-Jeune contribuera de manière significative à l'atteinte des objectifs fixés par ce plan.



➤ **Une commune favorable au développement d'un parc éolien**

Au sein du Schéma Régional Eolien de Picardie, la commune de Beaucamps-le-Jeune se situe dans une zone favorable au développement éolien. Le secteur présente un potentiel de valorisation des énergies renouvelables.

Le projet s'inscrit pleinement dans ces objectifs, ce qui justifie son emplacement.

➤ **Absence de contraintes réglementaires**

Le site est sous AMSR de Lille, un plafond altitudinal est à respecter pour les éoliennes. En revanche, aucune servitude radar et aéronautique en lien avec les activités de l'Armée de l'air et de la Direction de la Générale de l'Aviation Civile (DGAC) n'est identifiée au droit de la ZIP.

Les consultations sont disponibles dans la pièce n°3 du dossier.

6.4 Selon des critères socio-économiques

➤ **Volonté politique locale**

Le projet bénéficie d'un soutien des élus. Le conseil municipal s'est d'ailleurs prononcé à l'unanimité en faveur de la construction d'un parc éolien.

6.5 Dimensionnement du projet

Le scénario d'implantation retenu présente de nombreux atouts qui sont les suivants :

➤ **Éloignement vis-à-vis des zones habitées**

Il n'est recensé aucune habitation au sein de la zone d'éloignement réglementaire (rappel : 500m autour des éoliennes). L'habitation la plus proche étant une habitation située sur la commune de Beaucamps-le-Jeune, à 582 mètres au nord-ouest de l'éolienne E4.

➤ **Minimisation des impacts sur les milieux naturels**

L'implantation du projet permet :

- L'évitement des stations favorables à l'avifaune des milieux boisés et semi-ouverts (favorables à la prise d'ascendance pour les rapaces) ;
- L'évitement des secteurs semi-ouverts favorables aux chiroptères.

La perte de milieux ouverts, majoritaires au sein du site de projet et de l'aire d'étude éloignée, est de 0,58 % du fait de la présence des 236 éoliennes (existantes ou en projet) au sein de l'aire d'étude éloignée. La perte additionnelle du fait du présent projet représente 0,009 % de ces milieux, elle ne remet donc pas en cause la disponibilité de ce type de milieux pour des espèces qui y sont inféodées.

Concernant l'étude d'incidence Natura 2000, les incidences retenues sur les espèces d'intérêt communautaire ayant permis la désignation des sites Natura 2000 situés dans l'aire d'étude éloignée sont non significatives pour toutes les espèces.

➤ **Intégration paysagère**

Ce projet s'inscrit dans une entité jugée favorable au développement éolien. Le travail paysager a abouti à 4 éoliennes de 155 m de haut en bout de pale avec un choix d'implantation approfondi et une orientation cohérente avec les lignes de force du paysage.

➤ **Choix du modèle d'aérogénérateur**

En vue de réduire les effets possibles de collisions/barotraumatisme à l'égard des chiroptères qui se déplacent très majoritairement à faible hauteur, a été retenu un gabarit d'éolienne impliquant une hauteur sol-bas de pale des éoliennes d'au moins 30 mètres et une hauteur hors-tout de 155 mètres maximums.

La taille maximale des rotors des aérogénérateurs retenue est de 120m. de diamètre.

7 LES VARIANTES ETUDIEES

Plusieurs scénarios ont été étudiés, permettant d'optimiser le projet et de déterminer la variante d'implantation présentant le meilleur compromis.

7.1 Scénario de référence

Selon le 3° de l'article R 122-5 du code de l'environnement, l'étude d'impact doit comporter un aperçu de l'évolution probable de l'environnement en l'absence de mise en œuvre du projet (objet de la présente partie) appelé « scénario de référence ».

Dans la mesure où les paysages de la Zone d'Implantation Potentielle présentent une dominante rurale et des paysages assez ouverts de plaines cultivées, avec la présence déjà significative du développement éolien sur le périmètre d'étude faisant partie du paysage, on peut considérer que les évolutions du paysage en l'absence de projet seront minimales.

L'évolution du territoire ne peut pas être déterminée avec précision 20 ans à l'avance, cependant, des tendances générales se dégagent. Le dérèglement climatique en cours aura très probablement de nombreux effets néfastes sur l'hydrologie, les risques naturels et la santé. D'autres aspects pourront évoluer en fonction des orientations des schémas départementaux, régionaux et nationaux, des politiques de gestion et de la population en elle-même. L'avenir de la zone d'étude sera probablement lié à l'exploitation agricole et à l'optimisation de celle-ci.

Face à ces données, il est probable qu'aucune évolution notable ne soit envisagée dans un avenir proche en l'absence du projet éolien de Beaucamps-le-Jeune.

7.2 Scénario variante A

La variante A est composée de 6 éoliennes en quinconce d'une hauteur de 155 m en bout de pale.

Objectifs recherchés :

- Répartir de façon homogène les 6 éoliennes sur la zone d'implantation potentielle ;
- Maximiser le potentiel de la zone en termes d'éoliennes implantées sans pour autant se rapprocher d'une distance inférieure à 500 m des habitations ;
- Favoriser la production énergétique du parc éolien.

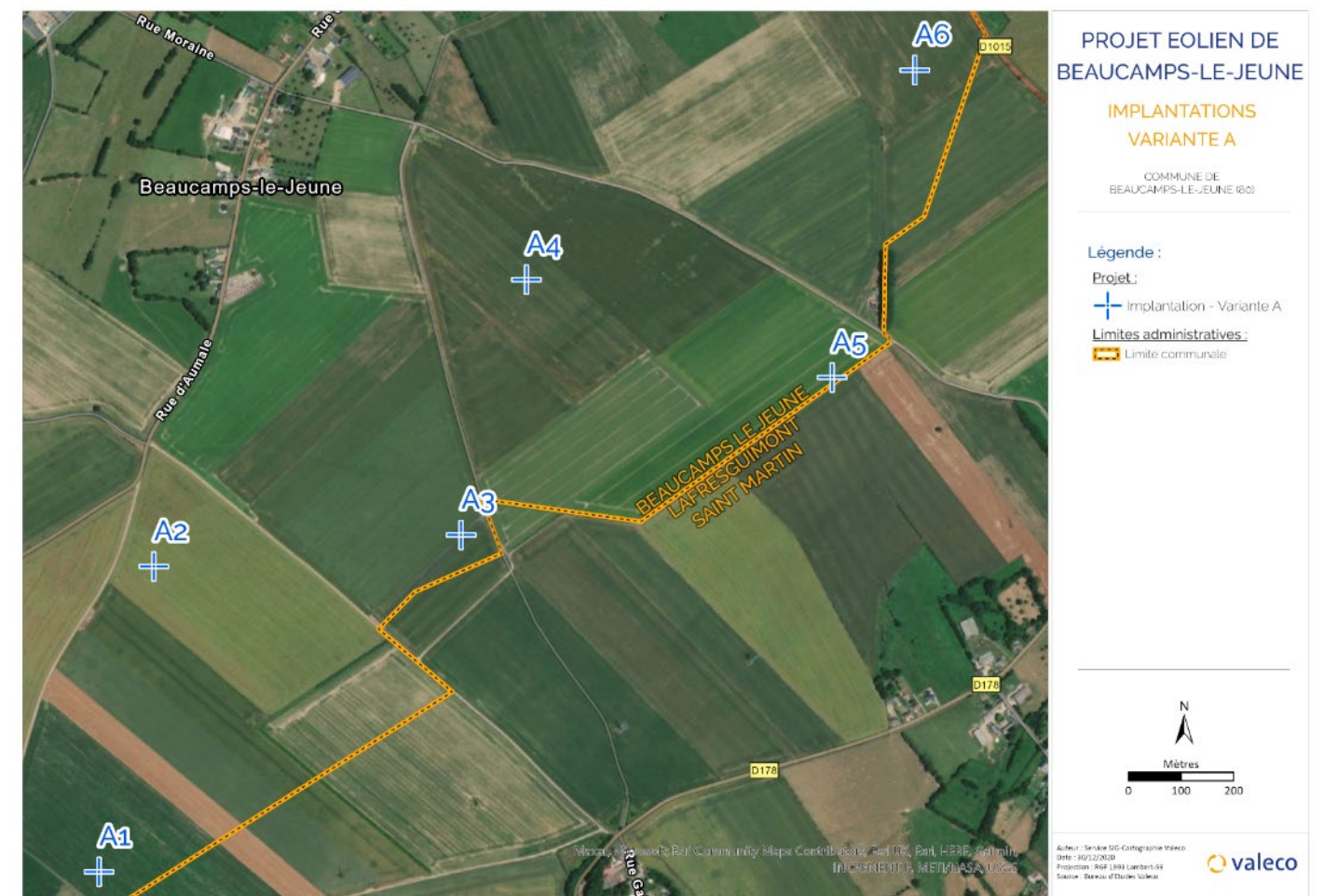


Illustration 8 : Variante A

7.3 Scénario variante B

La variante B est composée de 4 éoliennes disposés sur une ligne orientée nord-est/sud-ouest d'une hauteur de 155 m en bout de pale. La variante B positionne les éoliennes avec un écartement plus important que les autres variantes

Objectifs recherchés :

- Augmenter les distances des éoliennes aux habitations ;
- Favoriser l'intégration des éoliennes dans les différents milieux en diminuant le nombre de machine et en disposant les aérogénérateurs sur une ligne.



Illustration 9 : Variante B

7.4 Scénario variante C

La variante C est composée de 4 éoliennes disposées sur une ligne orientée nord-est/sud-ouest d'une hauteur de 155 m en bout de pale. Les interdistances entre les machines sont relativement homogènes.

Objectifs recherchés :

- S'éloigner du bord sud-ouest du plateau afin de limiter le surplomb sur la vallée de la Bresle ;
- Réduire les impacts résiduels paysagers et écologiques en diminuant le nombre de machine, en disposant les aérogénérateurs sur une ligne et en éloignant les machines des éléments boisés.



Illustration 10 : Variante C

7.5 Scénario retenu : variante C

Le choix du site est pleinement justifié par la possibilité d'injection de l'électricité sur le réseau, le potentiel éolien de vent intéressant, un espace disponible suffisant et suffisamment éloigné des zones urbanisées ainsi qu'un environnement exempt d'enjeux écologiques majeurs.

Le choix de l'implantation fait intervenir différents experts permettant ainsi de retenir le meilleur compromis entre toutes les variantes envisagées du point de vue du milieu humain, de l'impact sur le milieu naturel et de l'impact sur l'environnement paysager. La définition des trois variantes du projet a également fait l'objet d'une importante concertation avec la commune de Beaucamps-le-Jeune, les riverains, les propriétaires et exploitants concernés.

La variante A présente 6 éoliennes implantées en quinconce orientées Sud-Ouest / Nord-Est. Cette implantation n'a pas été retenue compte tenu des aménagements supplémentaires liés aux deux éoliennes. En effet les mouvements de terre causés par la destruction des horizons pédologiques seront plus importants.

La variantes B présente 4 éoliennes implantées selon l'orientation Sud-Ouest/Nord-Est. Avec les deux éoliennes en moins, les impacts seront moins forts que pour la variante A. Cependant, l'éolienne B1 est située sur une zone de sensibilité jugée moyenne pour les oiseaux et l'éolienne B2 est située à moins de 200 mètres de la haie la plus proche.

La variantes C présente 4 éoliennes implantées selon l'orientation Sud-Ouest/Nord-Est. L'éolienne E1 est placée sur une zone à enjeu très faible pour l'avifaune. L'éolienne E2 est située à la distance d'éloignement de 200 mètres aux éléments boisés les plus proches. Elle apparaît comme étant l'option d'implantation de moindre impact sur l'environnement, elle a donc été retenue.

Ci-après est présenté le plan réglementaire du projet dans sa variante définitive. Ce plan est disponible au format A0 en pièce 7.2. Le plan de localisation et le plan d'ensemble sont fournis en pièces 7.1 et 7.3.

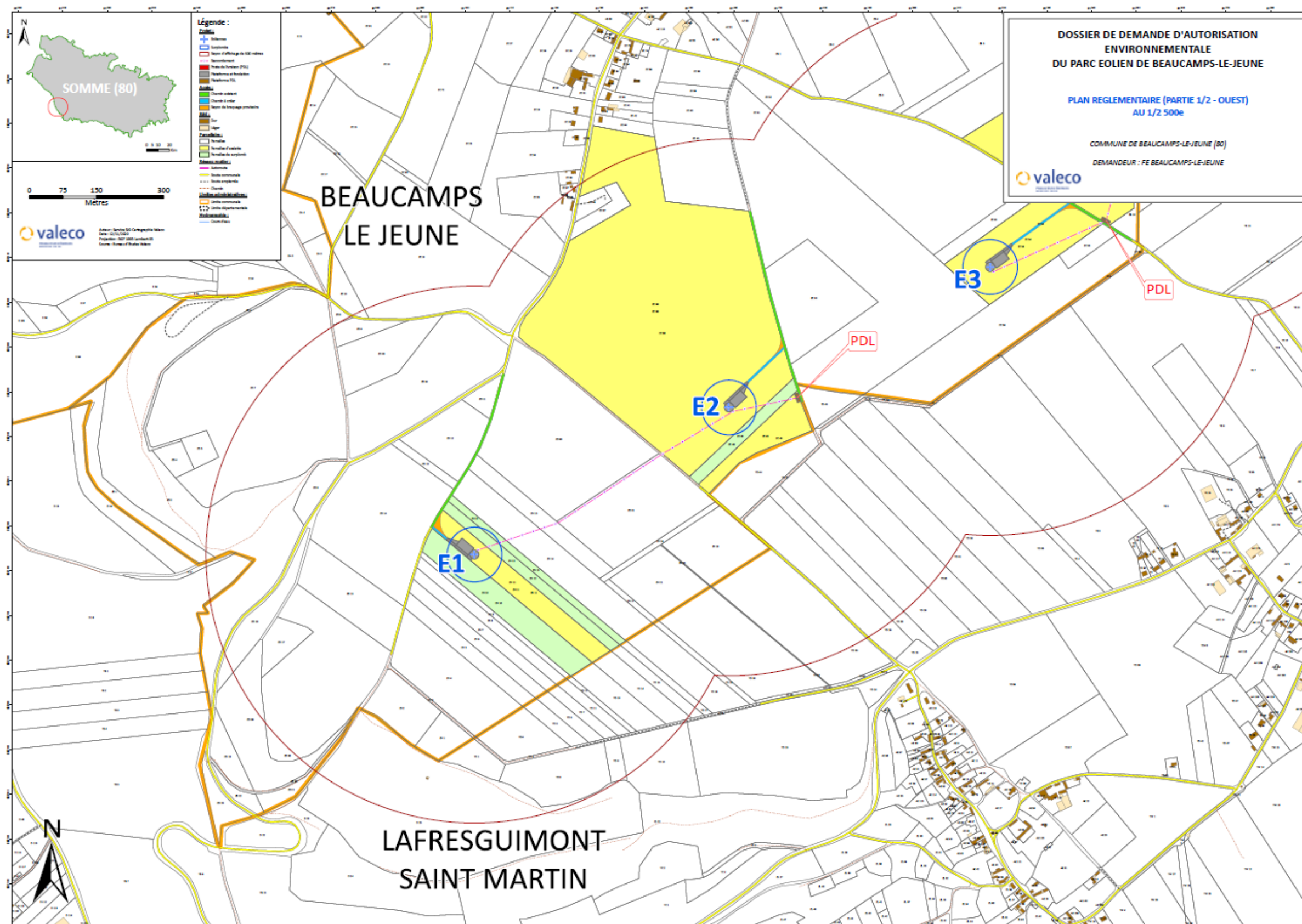


Illustration 11 : Plan réglementaire de l'implantation retenue - partie 1/2 (disponible au format A0 en pièce 7.2)

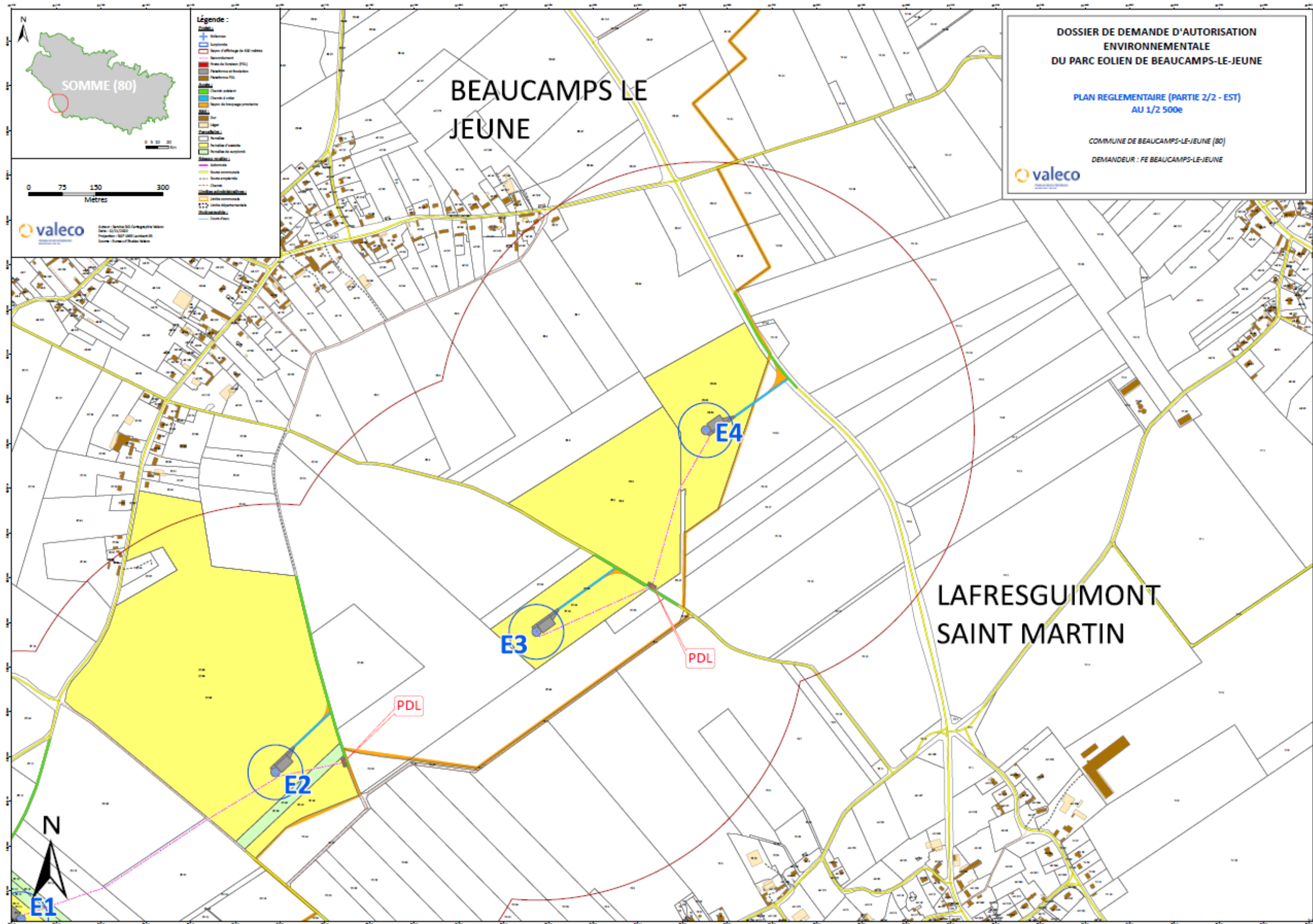


Illustration 12 : Plan réglementaire de l'implantation retenue -Partie 2/2 (disponible au format A0 en pièce 7.2)

8 INTEGRATION DU PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT

Les planches ci-après sont extraites de l'étude paysagère réalisée par le bureau d'étude COUASONN

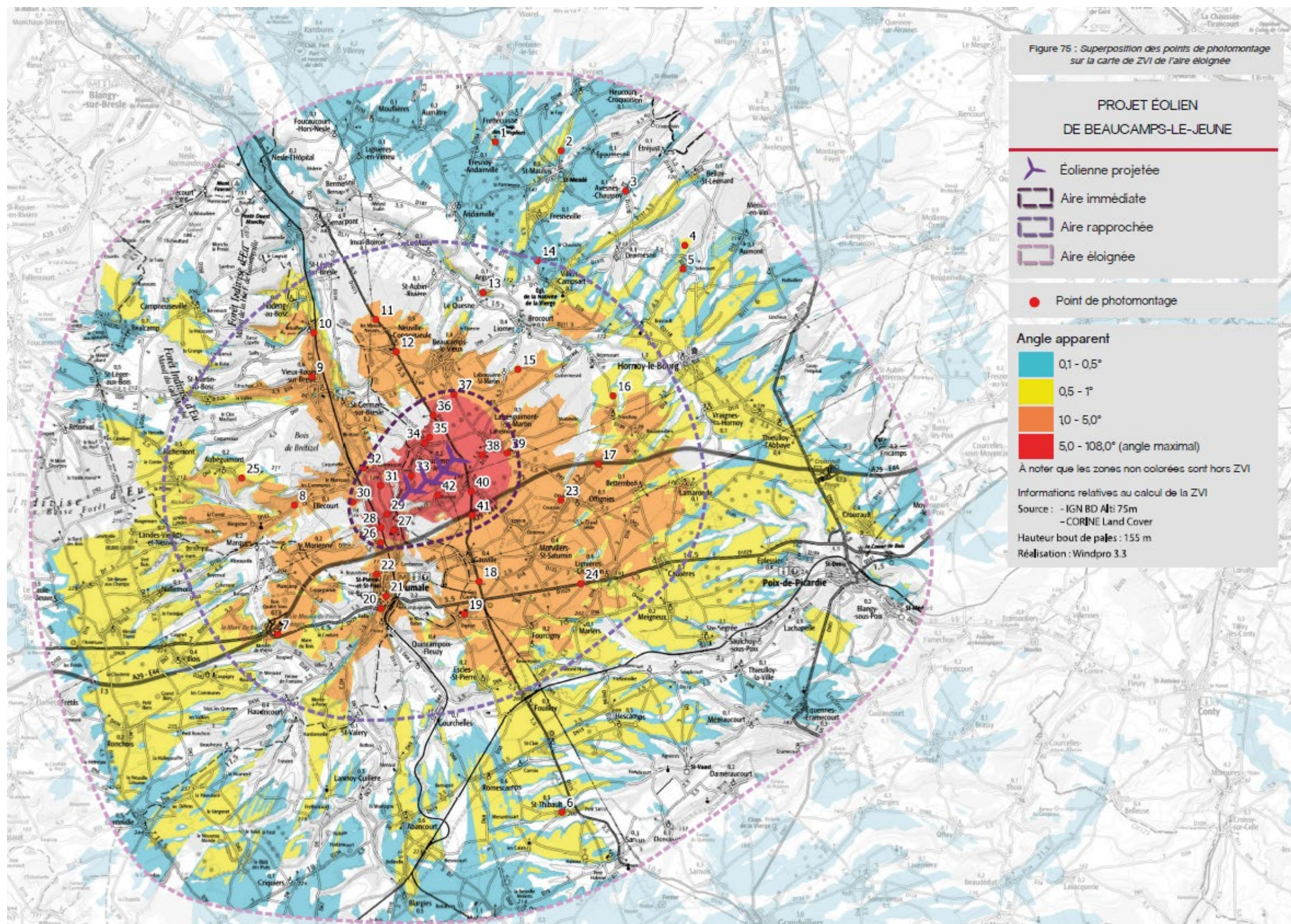


Illustration 13 : Position des points de photomontage

Photomontage n°24 - Perception depuis la frange ouest de Lignières-Châtelain et depuis la RD 1029

Depuis la frange ouest de Lignières-Châtelain, le long de la RD 1029 la vue est dégagée sur de vastes cultures. Au loin, une trame arborée anime et souligne la ligne d'horizon. Parallèle à la RD 1029, le parc existant de Morvillers apparaît avec une prégnance importante et attire le regard. Le projet de Beaucamps-le-Jeune est visible au-dessus de la trame bocagère, dans le même alignement et avec la même prégnance que les parcs existants de la Chaudes Vallées et du Mélier. Les interdistances sont régulières ce qui permet une bonne compréhension de l'implantation de ces parcs. Ainsi, en raison de l'éloignement du parc en projet, de son implantation, de la vitesse de l'automobiliste atténuant la prégnance du projet et du contexte éolien, l'impact paysager est faible à modéré.

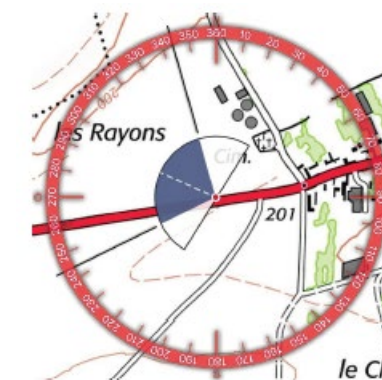


Illustration 14 : Photomontage n°24 (extrait de l'étude paysagère disponible en pièce 4.3.2)

Photomontage n°36 – Perception depuis le croisement de la RD1015 et de la RD 496

Depuis le croisement des RD 1015 et 496 la vue, bien que globalement dégagée sur les champs, est ponctuellement contrainte par des alignements d'arbres. Le parc éolien du Mélier est visible avec une prégnance importante bien qu'il soit ici partiellement dissimulé derrière la végétation. Les parcs existants de Morvillers et de la Chaudé Vallée sont visibles au loin avec une prégnance moindre. Le parc en projet de Beaucamps-le-Jeune apparaît à l'ouest avec une prégnance importante bien que légèrement plus faible que celle du parc du Mélier. Depuis ce point de vue, seules les éoliennes E02 et E04 apparaissent dans leur ensemble, les autres éoliennes étant dissimulées derrière la trame végétale. Depuis la route, les vues latérales en direction du projet seront altérées par l'alignement d'arbres bordant la route. Ainsi, en raison de la proximité du parc, des masques visuels et du contexte éolien existant, l'impact paysager est modéré.

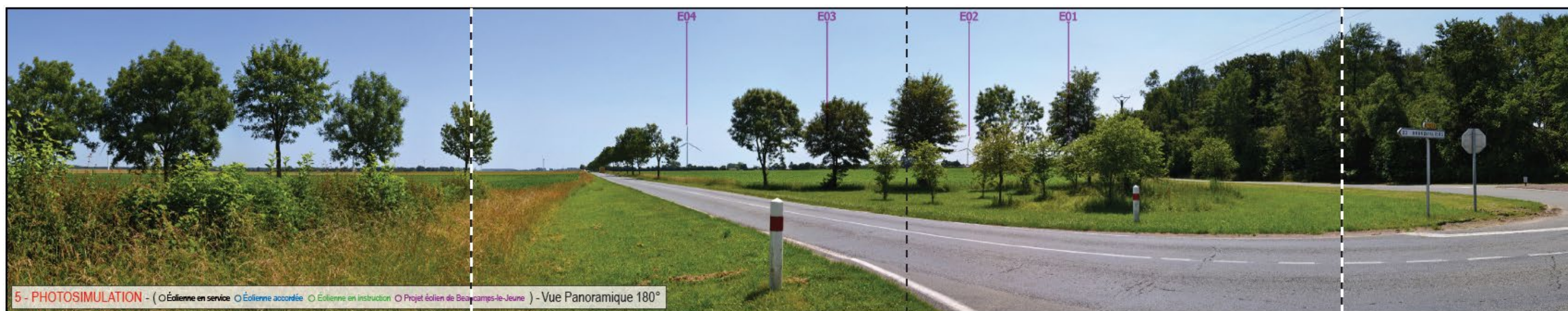
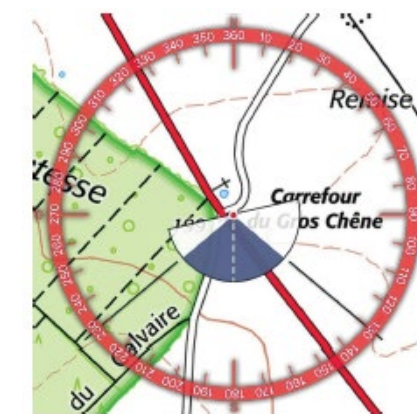


Illustration 15 : Photomontage n°36 (extrait de l'étude paysagère disponible en pièce 4.3.2)

Photomontage n°37 - Perception depuis la sortie de bourg de Beaucamps-le-Vieux

Depuis la sortie du bourg de Beaucamps-le-Vieux la vue est dégagée sur de vastes cultures. Au loin, quelques boisements soulignent l'horizon et filtrent une partie des parcs éoliens lointains. Les parcs existants et en instruction du Mélier, de la Chaude Vallée et du Bois des Margaines sont visibles depuis ce point de vue avec une prégnance notable, notamment l'alignement des quatre éoliennes du parc existant du Mélier, au premier plan. Le projet de Beaucamps-le-Jeune est visible en arrière-plan du parc des Mélier avec une prégnance moindre mais néanmoins notable. Il forme une ligne régulière, parallèle à celle du Mélier. En raison du contexte éolien existant et de la proximité du projet, l'impact paysager est modéré.

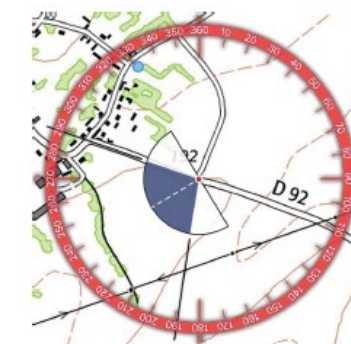


Illustration 16 : Photomontage n°37 (extrait de l'étude paysagère disponible en pièce 4.3.2)